

Esch-sur-Alzette, le 19 avril 2021

LUXDOC	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
		
Date d'entrée	27 AVR. 2021	
F.		
Art.		

M. le bourgmestre

Käerjeng

24, rue de l'Eau
L-4920 Bascharage

Concerne : réunion du Comité du syndicat ProSud.

M. le bourgmestre,

Conformément à l'article 14, alinéa 2, de la loi communale du 23 février 2001 concernant les Syndicats de Communes, nous avons l'honneur de vous adresser en annexe une copie de la convocation du Comité du Syndicat ProSud pour la séance du mardi 4 mai 2021 à partir de 17:00 heures au Centre Culturel de la Ville de Dudelange, sis au 1A, rue du Centenaire, L-3475 Dudelange.

En vertu de l'article 14, alinéa 2, de la loi communale du 23 février 2001, vous devez en informer par écrit, dans les 3 jours, vos conseillers communaux.

Vous devez également porter ladite convocation à la connaissance des habitants de votre commune dans les formes usuelles dans le secteur communal.

Veillez agréer, M. le bourgmestre, l'expression de notre parfaite considération.

Le secrétaire
Arni BIREN

Pour le Bureau du ProSud
La Présidente,
(s) Anouk BOEVER-THILL



Réunion du Comité ProSud

Considérant les mesures exceptionnelles dans le cadre de lutte contre le COVID-19 la réunion du Comité du **mardi le 4 mai 2021 à 17h00**, aura lieu au **Centre Culturel de la Ville de Dudelange, sis au 1A, rue du Centenaire L-3475 Dudelange**

ORDRE DU JOUR

- 1) Désignation du lieu de la réunion du Comité
- 2) Approbation du rapport de la réunion du Comité du 26 janvier 2021
- 3) Convention territorial État-ProSud 2021-2025
- 4) Arrêt définitif des bilans ProSud des exercices 2018 et 2019
- 5) Statuts PRO-SUD
- 6) Information sur des projets MUB
 - a. Journée de la biodiversité
 - b. Projet géopoétique : rencontre citoyenne
- 7) Divers

Save the date : Atelier Vision Territoriale (MEA) 25 juin 2021 de 9h à 12h

Le secrétaire
Arni BIREN

Pour le Bureau du ProSud
La Présidente,
(s) Anouk BOEVER-THILL

